

Priorité à l'innovation

Quelles devraient être les priorités des investisseurs dans l'évaluation des investissements en actions ? Les résultats électoraux ? La politique de la Fed ? Les guerres commerciales ? Il semblerait que la stratégie d'investissement la plus efficace consiste à identifier les entreprises les plus innovantes.

Les entreprises innovantes enregistrent des performances régulières



Source : Alger, via FactSet Alpha Testing. Les entreprises les plus innovantes figurent dans le quintile supérieur de la R&D en % des ventes du S&P 500 (données normalisées en fonction de l'exposition sectorielle). Les statistiques présentées représentent les performances passées, lesquelles ne sont pas une indication ni une garantie des résultats futurs.

- Selon les données, les innovations s'accroissent dans de nombreux pans de l'économie. En conséquence, de nouveaux produits et services font leur apparition dans la société à vitesse grand V et chamboulent les entreprises à un rythme plus soutenu. Les entreprises qui investissent le plus dans la recherche et le développement parviennent à surperformer.
- Les entreprises tournées vers le marché local, qui auraient dû bénéficier de la mise en place des barrières commerciales et de la réduction de l'impôt sur les sociétés sont en réalité restées en retrait.
- Sur le long terme, il peut être plus intéressant d'investir dans l'innovation plutôt que d'axer sa stratégie en fonction de mesures politiques de court terme. À en juger l'histoire ces 150 dernières années, des domaines d'innovation et de croissance ont su apparaître même lors de périodes de récession, de dépression et de panique (voir Alger on the Money « [The Resilience of Innovation](#) »).
- Les investisseurs auraient peut-être tout intérêt à se tourner vers des entreprises à la croissance stable sans se préoccuper de facteurs exogènes.

Les opinions exprimées sont celles de Fred Alger Management, LLC (« FAM ») en février 2020. Ces opinions sont susceptibles d'évoluer à tout moment et ne garantissent pas les performances futures des marchés, des titres et des fonds gérés par FAM. Ces opinions ne visent pas à fournir des conseils en investissement et ne sauraient être considérées comme une recommandation à acheter ou vendre des titres.

Informations importantes : Le présent document s'adresse aux professionnels de l'investissement et investisseurs qualifiés (tels que définis par les réglementations MiFID/FCA). Fourni à titre indicatif uniquement, ce document a été préparé pour le compte des investisseurs. Il ne constitue ni une offre ni une sollicitation auprès d'une personne résidant dans une juridiction où une telle offre ou sollicitation n'est pas autorisée ou permise, ou auprès d'une personne considérée comme destinataire illégal, et doit être utilisé exclusivement par les bénéficiaires et destinataires initiaux. Le bénéficiaire initial demeure seul responsable de toute distribution ultérieure de ce document, pour laquelle il devra s'assurer qu'aucune législation ou réglementation locale n'a été enfreinte. Le présent document ne doit pas être distribué aux États-Unis.

Toutes les opinions exprimées dans le document sont valables à la date de publication. Sauf indication contraire, les données, modèles et autres statistiques sont issus de nos archives internes. Nous attirons l'attention sur le fait que la valeur des investissements des comptes discrétionnaires et le revenu qui en découle peuvent fluctuer et qu'il est possible pour un investisseur de subir des pertes, notamment la perte du capital investi. Les investisseurs doivent être parfaitement conscients des risques associés à leurs investissements, et procéder à des investissements conformément à leurs objectifs et niveaux de tolérance au risque. **Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.** Les investisseurs dont la devise de référence est différente de celle de leurs actifs sous-jacents investis peuvent être soumis à des fluctuations de taux de change susceptibles de modifier la valeur de leurs investissements.

Certains produits peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certaines juridictions, conformément aux réglementations locales applicables à ces personnes ou juridictions. **PLUS PARTICULIÈREMENT, CETTE PRÉSENTATION N'EST PAS DESTINÉE AUX « US PERSONS », TELLES QUE DÉFINIES PAR LA LOI AMÉRICAINE SECURITIES ACT DE 1993 (TELLE QUE MODIFIÉE) ET AUX PERSONNES PRÉSENTES PHYSIQUEMENT SUR LE TERRITOIRE DES ÉTATS-UNIS.**

Information relative au risque : Tout investissement en bourse implique des gains et des pertes et ne s'adresse pas à tous les investisseurs. Les valeurs de croissance ont tendance à être plus volatiles que d'autres actions car leurs cours en bourse sont plus souvent en lien avec leurs bénéfices et peuvent se montrer plus sensibles aux évolutions politiques, économiques et du marché. Les sociétés du secteur technologique peuvent être fortement impactées par la concurrence, l'innovation, la réglementation et l'obsolescence des produits, et leurs titres peuvent par conséquent être plus volatils que ceux des entreprises d'autres secteurs.

Informations importantes pour tous les investisseurs : Alger Management, Ltd. (numéro d'immatriculation 8634056, domiciliée 78 Brook Street, Londres W1K 5EF, Royaume-Uni) est agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority pour la distribution de produits et services financiers réglementés. FAM et/ou Weatherbie Capital, LLC, conseillers en investissement aux États-Unis, interviennent comme sous-gérants de portefeuille pour les produits financiers distribués par Alger Management, Ltd.

Alger Group Holdings, LLC (maison mère de FAM) n'est pas une personne autorisée aux fins de la loi 2000 de la Financial Services and Markets du Royaume-Uni (« FSMA ») et le présent document n'a pas fait l'objet d'une validation par une personne autorisée au sens de l'article 21(2)(b) de la FSMA.

Informations importantes pour les investisseurs britanniques : La distribution de cette présentation est limitée par la loi au Royaume-Uni. Ainsi, cette présentation est exclusivement fournie et destinée aux personnes résidant au Royaume-Uni pour lesquelles l'on estime raisonnablement que de telles offres peuvent leur être communiquées par une personne non autorisée en vertu d'une exemption de l'Ordonnance 2005 (« FPO ») de la Loi 2000 Financial Services and Markets (Offre financière). Il s'agit notamment : (a) de personnes disposant d'une expérience professionnelle dans un domaine apparenté à l'investissement et (b) d'organismes, entreprises, partenariats, associations non constituées en personne morale, Trusts, etc. fortunés qui relèvent de l'article 49 de la FPO. La plupart des règles définies par le FSMA pour la protection des clients particuliers ne sont pas applicables, et les indemnités prévues dans le cadre du programme d'indemnités en matière de services financiers (« Financial Services Compensation Scheme ») au Royaume-Uni n'est pas disponible.

Informations importantes pour les investisseurs en Israël : Le présent document est diffusé en Israël uniquement aux investisseurs visés à la première annexe de la Loi de 1968 relative aux valeurs mobilières (la « Loi relative aux valeurs mobilières ») et de la Loi de 1995 réglementant le Conseil en investissement, la Commercialisation d'investissements et la Gestion de portefeuilles d'investissement. Les parts du Fonds ne seront pas vendues aux investisseurs non visés à la première annexe de la Loi relative aux valeurs mobilières.